

Documents pour les familles

Groupe ressource EIP 28

Protocole de démarche pour une prise en charge pédagogique à l'école des Elèves Intellectuellement Précoces (EIP)

1^{er} cas : votre enfant a été diagnostiqué précoce.

- Vous pouvez contacter le médecin scolaire de votre école ou à défaut le Médecin Responsable Départemental, Conseiller Technique de l'IA-DASEN, (Docteur Viviane MOULIS, au 02 36 15 11 94 ou par courriel ce.medical28@ac-orleans-tours.fr) qui vous conseillera sur la démarche à suivre.
- Dans tous les cas il conviendra de vérifier le haut potentiel (résultats chiffrés du bilan psychométrique), de vérifier l'existence éventuelle de troubles associés et de confirmer le diagnostic d'EIP.
- Une réunion d'équipe éducative pourra alors être proposée afin d'élaborer un PPRE adapté aux besoins des EIP. Une copie du PPRE sera adressée à Madame Grimoin, IEN- ASH référent du groupe ressource EIP 28.
- En cas de difficulté, le groupe ressource pourra être sollicité et un des membres convié à cette réunion. La demande sera adressée au secrétariat de Mme l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH (Mme Grimoin au 02 36 15 11 63 ou par courriel ce.ien28chartash@ac-orleans-tours.fr).

2^{ème} cas : l'école et vous parents, partagez la même interrogation sur une possible précocité.

- Il est nécessaire de confirmer le haut potentiel par un bilan psychométrique (Wisc 4) auprès d'un psychologue (psychologue scolaire dans le 1er degré, Cop dans le second degré ou à défaut psychologue extérieur).
- Si le haut potentiel est avéré, une réunion d'équipe éducative pourra alors être proposée afin d'élaborer un PPRE adapté aux besoins des EIP. Une copie du PPRE sera adressée à Madame Grimoin, IEN- ASH référent du groupe ressource.
- En cas de doute diagnostic, vous pouvez solliciter le médecin scolaire de l'école ou à défaut le Médecin Responsable Départemental, Conseiller Technique de l'IA-DASEN, (Docteur Viviane MOULIS, au 02 36 15 11 94 ou par courriel ce.medical28@ac-orleans-tours.fr), pour vérifier l'existence éventuelle de troubles associés et confirmer le diagnostic EIP. Une fois le diagnostic précisé, une réunion d'équipe éducative sera proposée pour élaborer un projet adapté.
- En cas de difficulté, le groupe ressource pourra être sollicité et un des membres convié à cette réunion. La demande sera adressée au secrétariat de Mme l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH (Mme Grimoin au 02 36 15 11 63 ou par courriel ce.ien28chartash@ac-orleans-tours.fr).